



PREFET DE LA REGION GUYANE

Le Cabinet

Cayenne, le samedi 14 novembre 2015

Bureau de la
communication
interministérielle

COMMUNIQUÉ

N°09-11/15/Cab/Com

Décisions adoptées après les attentats meurtriers du 13 novembre 2015

« Des attaques terroristes revendiquées par l'État islamique ont fait au moins 128 morts et une centaine de blessés dans l'agglomération parisienne. Les terroristes qui ont commis ces horreurs ont été neutralisés. Face à cette terrible épreuve qui nous assaille à nouveau, j'ai une pensée pour les victimes, leurs familles et les blessés. Nous devons faire preuve de compassion et de solidarité, mais aussi d'unité et de sang-froid.

1. **Face à cette situation exceptionnelle, le Président de la République a déclaré l'état d'urgence en France métropolitaine** par décret n° 2015-1475 du 14 novembre 2015 complété par le décret n°2015-1476. Le premier décret permet notamment d'interdire la circulation des personnes et d'instituer des zones de protection et de sécurité. Le second met en œuvre des mesures renforcées dans l'ensemble des communes d'Ile-de-France.

En outre, le Président de la République a décidé le rétablissement immédiat des contrôles aux frontières, la fermeture des établissements scolaires et universitaires ce samedi en Ile-de-France, le déclenchement du plan blanc pour les hôpitaux.

2. La Guyane est dans une situation spécifique car elle ne fait pas partie de l'espace Schengen, ce qui signifie que les contrôles aux frontières n'y ont jamais cessé.
3. **Toutefois, compte tenu de la gravité exceptionnelle des événements, j'ai convoqué ce matin l'état-major de zone de défense en préfecture et décidé d'adopter les mesures suivantes :**

1. Renforcement des mesures de sûreté dans les sites sensibles

Aéroport Félix ÉBOUÉ :

- patrouilles de militaires dans le cadre du plan Vigipirate, accompagnées des forces de la police aux frontières et des douanes ;
- la chambre de commerce et d'industrie de Guyane renforcera les effectifs dédiés à la vidéosurveillance dans l'enceinte de l'aéroport.

Centre spatial guyanais :

- niveau de vigilance accru avec patrouilles de militaires ;
- interdiction de survol.

2. **Renforcement du contrôle aux frontières ;**
3. **Fouille systématique des véhicules aux points de contrôles d'Iracoubo et de Régina avec présence des agents des douanes.**
4. **Renforcement des effectifs de toutes les forces de l'ordre**
 - rappel des personnels de la police nationale de leurs congés ;
 - renforcement de la surveillance des établissements scolaires dès le lundi 16 novembre ;
 - anticipation du plan *anti hold-up* pour une proximité accrue des forces de l'ordre ;
 - patrouilles de police et de gendarmerie accentuées lors des rassemblements et autres manifestations.

En outre, les services de renseignement poursuivront leur mobilisation pour prévenir toute radicalisation.

Un deuil national de trois jours est décrété à partir de demain, dimanche 15 novembre. Une minute de silence sera instaurée lundi 16 novembre à midi, heure locale, dans tous les services de l'État. Les drapeaux sont dès à présent mis en berne.

Un numéro vert d'information est mis en place par la préfecture de police de Paris pour les familles et proches de victimes : 0800 40 60 05 ».